

**Présents** : Yves Marlas, Jean-Marie Aillet, Vincent Lahens, Philippe Lafabrie, Aurélie Salgues, Guy Bertazzo, Laurence Amigues.

**Pouvoir(s)** : François Fournier donne pouvoir à Vincent Lahens. Nicolas Ganil donne pouvoir à Yves Marlas.

**Absent(s)** : Mathieu Thiberville.

Désignation secrétaire de séance :

Vincent Lahens est désigné secrétaire de séance.

Avant le début du Conseil municipal nous accueillons des membres de l'association L'école du Caméléon, venant présenter leur projet de lieu de vie et d'accueil au couvent.

Le maire donne la parole à Vincent Lahens qui expose la rencontre et le travail effectué avec l'association L'école du Caméléon pour la création d'un lieu de vie et d'accueil (LVA) pour des jeunes placés par les services de la protection de l'enfance.

Maxim Boubaly et Mathilde Audibert présentent leur projet de LVA et échangent avec le public présent.

Remarque du public : La création de ce LVA et la vente du couvent justifierait un investissement pour de l'équipement pour la jeunesse.

Le conseil explique que dans un premier temps, la vente du couvent participe au financement des travaux de l'école.

Catherine Marlas, vice-présidente du département, exprime la bonne opinion des services du département envers ce projet. Elle rappelle l'importance de cette présentation publique en vue d'une bonne intégration dans le village du LVA et des jeunes qui y résident.

Début du Conseil à 21h29.

Approbation et validation du compte-rendu du précédent conseil municipal.

Approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire propose au conseil municipal de rajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Délibération pour donner un avis favorable au projet de LVA de l'association L'école du Caméléon et donner pouvoir au maire pour faire les démarches nécessaires à la location du couvent et à la vente du couvent en vue de l'installation de l'école du caméléon.

## Ordre du jour

- **Projet de location et de cession du bâtiment communal dénommé « le couvent ».** délibération pour donner au maire le pouvoir de réaliser les démarches nécessaires.
- **Délibération portant sur la modification et validation des membres de la commission communale Intercommunalité et PLUi.**
- **Autorisation au maire de signer le bail de location d'une parcelle acquise au Sesel pour l'implantation d'une antenne relai proche de la station d'épuration.**
- **Appel à candidature pour la constitution du groupe moteur local « reconquête des espaces embroussaillés » en vue de la lutte contre les risques d'incendie.**

### **Objet : projet de location et de cession du bâtiment communal dénommé « le couvent ».**

Monsieur le Maire, présente le projet de location suivi d'une cession du bâtiment communal dénommé « le couvent » à l'association « l'école du Caméléon » afin d'y créer un lieu de vie et d'accueil dans la commune.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil Municipal se dit favorable au projet, donne pouvoir au maire afin de signer le bail de location et répondra favorablement à toutes propositions d'achat par l'association « l'école du caméléon », ou par un de ses membres, en respectant le prix demandé par la commune d'un montant de 150 000€.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve ce projet
- Charge son maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à cette participation et de signer tous les documents s'y rapportant.

### **Objet : modification et validation des membres de la commission communale Intercommunalité et PLUi.**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de modifier la liste des membres de la commission communale Intercommunalité et PLUi :

Nouvelle composition :

- Mr Yves MARLAS
- Mr Vincent LAHENS
- Mr Guy BERTAZZO.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Vote la nouvelle composition de la commission Intercommunalité et PLUi

### **Objet : Bail Antenne-relais.**

Le conseil expose que suite au courrier du collectif citoyen concotois reçu en mairie cette semaine, la préfecture a été sollicitée pour répondre au mieux aux différentes demandes rédigées dans le dit-courrier. En conséquence de quoi, la délibération portant sur le pouvoir donné au maire de signer un bail location avec la Société Totem (Orange) est ajournée.

Le maire suspend le conseil afin de lancer un appel à candidature du groupe moteur local « reconquête des espaces embroussaillés » en vue de la lutte contre les risques d'incendie. Nécessité de programmer une réunion publique qui expose le concept d'association

foncière pastorale afin de créer le « groupe moteur local ».  
Rappel par Catherine Marlas, présidente du PNRCQ des principes généraux.

Le maire rouvre le conseil pour le clore.  
- Clôture de conseil municipal à 22h30.

### **Questions diverses :**

Échange autour de l'antenne-relais.

Mme Chauveau exprime son souhait de participer plus activement aux travaux du Plui.

M. Marlas, explique que le règlement en vigueur n'autorise pas la participation de personnes extérieures aux commissions.

Mme. Chauveau questionne au sujet de l'aide apportée aux réfugiés Ukrainiens. Lieux ?  
Dons ? Accueil ?

Exemple : Mme Chauveau propose d'organiser des « collectes groupées » : une personne part faire des courses avec les moyens mis à disposition par plusieurs personnes.

Échanges sur la thématique du transport en commun. Rappel de la ligne de bus existante.